

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010

**Présents** : Mmes L'HERMITTE Denise – FORMENTI Jacqueline - SAUTHON Nathalie  
MM. GRIMALDI Christian– VANSCHÉEUWYCK Maurice - VAQUETTE Jean – KAY  
Stephen – Michel FORTUNE - HERMET Daniel - Jean Louis DALLARI

**Secrétaire de séance** : Mme Jacqueline FORMENTI

## 1°) - Approbation du procès verbal de la séance du 23 novembre 2009

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès verbal de la séance du 23 novembre 2009.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 23 novembre 2009 tel que rédigé à ce jour.

**VOTE : UNANIMITE**

## 2°) - Renouvellement de la convention de Service de Santé au Travail avec l'A.I.S.T.

La présente délibération a pour principal objectif la signature d'une convention avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail (AIST) dans le cadre de la médecine professionnelle et préventive.

L'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 rectifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale impose un suivi médical du personnel.

Dans le cadre de ces compétences, l'AIST du Var peut assurer cette prestation.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afin d'assurer le suivi médical des agents territoriaux de la commune conformément aux textes et lois en vigueur.  
D'INSCRIRE au budget de chaque exercice les crédits nécessaire au chapitre 012.

*M. Michel FORTUNE donne lecture de la délibération*

*M. le Maire précise que cette convention est signée avec cette Association parce qu'elle assure les visites médicales des employés.*

*M. VAQUETTE souligne que ces visites sont une obligation.*

**VOTE : UNANIMITE**

### **3°) - Modification du tableau des effectifs**

La présente délibération a pour principal objectif de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Notre commune est équipée d'une piscine couverte, ouverte à l'année.

Afin de limiter le déficit d'exploitation et avec le concours des agents, un rapport annuel d'exploitation est rédigé. Ce document permet de mieux appréhender la gestion de cet établissement.

Cette nouvelle gestion demande à nos agents une implication différente, une technicité accrue ainsi qu'un management du personnel affecté à l'établissement.

La volonté n'est pas de créer un emploi supplémentaire mais de mettre en corrélation la technicité demandée à notre agent par rapport au grade détenu.

#### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **DE CREER** un poste permanent d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la création du poste.
- **D'INSCRIRE** au budget de chaque exercice les crédits nécessaire au chapitre 012

*Mme Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération*

*M. le Maire précise qu'il s'agit d'une évolution pour notre Maître Nageur qui, de 2<sup>ème</sup> classe, passe 1<sup>ère</sup> Classe.*

*M. VAQUETTE ajoute que c'est une évolution normale de carrière : cela pérennise l'emploi et aussi confirme le Maître Nageur dans son emploi*

#### **VOTE : UNANIMITE**

### **4°) - Transfert au SYMIELECVAR du diagnostic des réseaux d'éclairage public - Compétences n°3.**

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Var a signé une convention de partenariat avec l'ADEME qui permet de financer jusqu'à 50 % les études de diagnostic des réseaux d'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie.

Ces diagnostics permettront également d'obtenir un relevé complet du réseau et son report sur un fond de plan compatible avec les systèmes d'information géographiques existants dans les communes.

Conformément aux statuts du Syndicat Départemental qui ont fait l'objet d'un arrêté de Monsieur Le Préfet du Var en date du 15 septembre 2009, les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public (option 3) peuvent être transférés au SYMIELECVAR.

Monsieur Le Maire rappelle que l'exercice de ces compétences par le Syndicat Départemental entraîne une participation dont les modalités ont été arrêtées par le Comité Syndical du SYMIELECVAR en date du 08/11/2004.

*Mme Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération.*

*M. le Maire indique qu'il s'agit d'une suite logique de la convention qui a été signée avec Symielcvar en vue de l'enfouissement des lignes. Symielcvar s'occupe de récupérer les différentes subventions pour la deuxième tranche de l'enfouissement qui se fera cette année.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **DE CONFIER** au Syndicat Départemental la compétence optionnelle N° 3 dans des conditions définies par l'article L 2224-35 du CGCT.  
Conformément à l'article 9 des statuts, le transfert prendra effet au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date à laquelle la délibération du Conseil Municipal est devenue exécutoire.

**VOTE : UNANIMITE**

**5°) - Attribution d'une subvention d'équipement au budget «Eau & Assainissement» - Opération : «Assistance Maîtrise d'Œuvre STEP/EU/AEP»**

La présente délibération a pour principal objectif d'attribuer une subvention d'équipement au budget « Eau & Assainissement »

Vu le projet de nouvelle station d'épuration et de rénovation des réseaux de collecte des eaux usées et de distribution d'eau potable,

Vu l'article L.2224-11 du CGCT considérant que les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial

Vu l'article L.2224-1 du CGCT relatif à l'équilibre financier des budgets des services publics

Vu l'article L.2224-2 du CGCT alinéa 2, considérant que, lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

*M. VAQUETTE donne lecture de la délibération.*

*Il ajoute que la Commune est en mesure de subventionner le budget de l'eau à hauteur de 53.000 €. En ce début d'année la Commune a une trésorerie qui est florissante et qui représente 1/3 du budget annuel de fonctionnement. Il s'agit pour nous d'en faire une utilisation à bon escient. En faisant ainsi nous ne gênons pas les finances pour les 5 années qui viennent. La Commune a des finances saines.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'ATTRIBUER au budget « Eau & Assainissement » une subvention d'équipement d'un montant de 53.000,00 €
- D'AMORTIR cette subvention sur le budget « Communal » sur une durée de 15 ans
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires aux différents budgets.

**VOTE : UNANIMITE**

## **6°) - Bureau d'étude - Assistance Maîtrise d'Œuvre Station d'Épuration - Réseau Eau et Assainissement**

La présente délibération a pour principal objectif de désigner le bureau d'étude dans le cadre de l'Assistance de Maîtrise d'œuvre pour la l'opération « Station d'Épuration des Eaux Usées, le réseau d'eaux usées, le réseau d'alimentation en eau potable ».

La municipalité souhaite améliorer le traitement des eaux usées ainsi que sur les réseaux de collecte de ces eaux usées et ceux de distribution d'eau potable.

Par délibération n°2009-66 du 10 août 2009, le conseil Municipal a approuvé le projet de plan de financement pour la phase d'Assistance de Maîtrise d'œuvre de cette opération.

Attendu qu'il y a lieu de désigner un bureau d'étude afin de nous assister dans l'opération « Station d'Épuration des Eaux Usées, le réseau d'eaux usées, le réseau d'alimentation en eau potable »

Vu le rapport de présentation ainsi que la synthèse d'analyse des offres,

Vu les crédits d'investissements inscrits au budget « Eau & Assainissement »

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres

*Monsieur VANSCHEEUWYCK donne lecture de la délibération.*

*M. VAQUETTE explique, pour les collègues qui ne font pas partie de la Commission d'Appel d'Offres, que la Commune a reçu les propositions de 3 candidats : Envéo Engenerie – Sté G2C – et MERLIN. Ces Sociétés ont obtenu : STE G2C :100 points - ENVEO ENGENERIE : 220 points – MERLIN : 280 points. Il convient de souligner l'excellent travail de la Commission d'Appel d'Offres. A présent le Conseil doit entériner la décision de cette Commission.*

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- DE RETENIR le bureau d'étude : MERLIN afin de nous assister pour la maîtrise d'œuvre dans l'opération « Station d'Épuration des Eaux Usées, le réseau d'eaux usées, le réseau d'alimentation en eau potable ».
- DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Eau & Assainissement ».

### **VOTE : UNANIMITE**

## **7°) - Convention CAUE**

Le présent rapport a pour principal objectif la signature de la convention d'assistance avec le CAUE concernant le projet de restructuration de la place du 8 mai 1945.

Dans le cadre des aides à la formulation d'objectifs, d'analyses de besoins et de potentialités, la commune a demandé au CAUE une mission d'assistance et de conseil pour le projet de restructuration de la Place du 8 mai 1945, afin de garantir la qualité architecturale, urbaine et paysagère et leur insertion dans le site.

Une participation financière de 1 000 euros est demandée par le CAUE.

*M. VANSCHEEUWYCK donne lecture de la délibération*

*M. le Maire explique que le CAUE est un cabinet d'Architectes qui travaillent pour le Conseil Général. Jusqu'à présent le CAUE répondait aux demandes des Communes gratuitement. Le travail a toujours été bien fait et c'était gratuit. Mais soit en raison des demandes abusives des Communes ou bien une diminution des subventions qui leur étaient accordées, chaque étude coûte 1.000 €. Nous avons demandé une étude pour un projet de restructuration de la Place du 8 Mai 1945, avec une crèche, un commerce, une salle pour les Associations et pour cette étude nous devons donc payer 1.000 €.*

*M. VAQUETTE dit que ce n'est peut-être pas un abus des Communes, cela peut-être aussi une diminution de la subvention du Conseil Général et, de ce fait on nous demande une participation. Les temps bénis sont finis. Nous avons souvent fait appel au CAUE qui nous a rendu de beaux projets : pour le village, pour la Place du 8 Mai, pour les ruines derrière le château, pour le Bastidon etc... De plus le CAUE essaie de lancer des jeunes architectes en leur mettant le pied à l'étrier.*

*M. VANSCHÉEUWYCK dit que c'est un travail utile*

*M. le Maire dit qu'il faut reconnaître qu'ils font du beau travail*

*M. HERMET dit qu'il est nécessaire de faire des plantations paysagères dans les milieux urbains.*

*M. VAQUETTE souligne que le travail est très soigné et sérieux*

*M. le Maire dit que l'on pourra étudier ce qui est possible pour cette Place compte tenu des 25 m à respecter par rapport à la route.*

*M. HERMET demande si le croisement de la route de Salernes et d'Aups ne verra pas la mise en place d'un rond point.*

*M. le Maire répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet mais le contexte existant peut le justifier.*

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention
- D'INSCRIRE la dépense au budget

### **VOTE : UNANIMITE**

## **8°) - Demande de subvention au Sénat pour les poubelles enterrées**

Le présent rapport a pour principal objectif une demande de subvention complémentaire au sénat pour les containers enterrés.

Par délibération N° 2009/84 du 12/10/2009 le Conseil Régional a été sollicité dans le cadre du FSL 2010 pour un montant de 15 000 euros sur 31 900 euros que l'opération représente.

Aujourd'hui il y a lieu de modifier ce plan de financement, pour demander également une aide financière auprès du SENAT d'un montant de 15.000 €

*Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération.*

*M. le Maire précise que le Conseil Régional a été sollicité pour une subvention de 15.000 € mais le Département ne subventionne plus. Après avoir rencontré un Sénateur ce dernier lui a conseillé de demander au Sénat une subvention de 15.000 € pour, dans le pire des cas, obtenir 10.000 €. Pour les poubelles du bas il a pu obtenir 15.000 € sur 23.000 € ce n'est pas mal. En 2012 nous devrions finir les enfouissements.*

*M. VAQUETTE ajoute qu'étant donné que le Département réduit ses subventions ce n'est pas une mauvaise idée de taper à la porte du Sénat ou des Députés. Il faut faire preuve d'imagination.*

*M. le Maire dit que compte tenu des bonnes relations qu'il a à droite comme à gauche il frappera à toutes les portes et la prochaine fois il demandera à un autre Sénateur.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'APPROUVER l'exposé de M. Le Maire
- DE MODIFIER le plan de financement
- DE DEMANDER au sénat une subvention de 15.000 €
- D'INSCRIRE les crédits au budget

**VOTE : UNANIMITE**

<b>9°) - Demande de subvention au Parlement pour l'élaboration du PLU</b>
---

Le présent rapport a pour principal objectif une demande de subvention complémentaire au Parlement pour l'élaboration du PLU.

Par délibération N° 2009/59 du 10/08/2009 le Conseil Régional et le Conseil Général ont été sollicités pour un montant respectif de 23 000 euros et 10 000 euros sur 41 806 euros que l'opération représente.

Aujourd'hui il y a lieu de modifier ce plan de financement, pour demander également une aide financière auprès du PARLEMENT d'un montant de 15.000 €

*Mme Denise L'HERMITTE donne lecture de la délibération.*

*M. le Maire indique que pour cette demande de subvention c'est pareil qu'avec la précédente, le département ne finance plus considérant que c'est du fonctionnement (cela les arrange). Mme PONS nous a dit que les Députés ont des enveloppes. Peut-être nous n'aurons pas la totalité mais on peut essayer. Il pense être court de 8.000 € mais ce sera absorbé facilement.*

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'APPROUVER l'exposé de M. Le Maire
- DE MODIFIER le plan de financement
- DE DEMANDER au parlement une subvention de 15.000 €
- D'INSCRIRE les crédits au budget

**VOTE : UNANIMITE**

**Fait à Sillans la Cascade**

**Le 1<sup>er</sup> Février 2010**

**La Secrétaire : Jacqueline FORMENTI**